

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE,

DUODI 2 Messidor,

(Ere vulgaire).

Lundi 20 Juin 1796.

Fuite du prince Evêque et des principaux habitans de la ville de Trente, à l'approche de l'armée française. — Mesures prises par les principaux commerçans de Trieste pour se retirer à Vienne. — Grande consternation des habitans de Francfort. — Détails sur les mouvemens de l'armée du général Jourdan. — Bulletin de l'armée de Sambre et Meuse. — Arrivée de Vadier à Paris. — Refus du directoire de reconnoître le chargé d'affaires de Suede, en l'absence du baron de Stael.

A V I S.

Le prix de la souscription est actuellement de 50 liv. en mandats pour trois mois, ou de 1500 liv. en assignats de 100 liv. et au-dessous. Les souscripteurs de messidor qui ont déjà renouvelé sont priés d'envoyer le supplément nécessaire, à moins qu'ils ne préfèrent d'être abonnés seulement pour un mois et demi, ou de faire retirer leurs fonds.

L'augmentation présente n'aura aucun effet rétroactif ; mais les abonnés des 1 et 15 prairial qui n'ont envoyé que 500 liv. sont invités de nouveau à adresser le supplément de 250 liv. sans lequel ils ne seront servis que deux mois.

Les abonnemens pour les pays étrangers, conquis ou réunis, ne peuvent être reçus qu'en numéraire au prix de 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois et 30 liv. pour un an.

Les souscripteurs de Paris et des départemens qui s'abonneront également en numéraire, ne seront point exposés à de nouvelles variations de prix.

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre de Munich, du 6 juin.

Un courrier extraordinaire d'Innsbruck, arrivé ici hier à deux heures avec des dépêches pour le général Wurmser, nous a donné les nouvelles suivantes qui ont jeté l'alarme dans notre cour.

Le 2 de ce mois, l'avant-garde de l'armée française se présenta devant la ville de Trente, d'où le prince Evêque ainsi que les principaux habitans ont pris aussitôt la fuite. La même frayeur s'est emparée des habitans des villes de Botzen & de Brixen, qui se sont réfugiés dans l'évêché de Salzbourg.

Les lettres de Trieste portent que les principaux commerçans de cette ville emballent leurs effets les plus précieux & se disposent à se retirer à Vienne. Le bruit répandu que les français vont faire un débarquement sur les côtes de la mer Adriatique a détruit en un instant tout le commerce de cette ville, qui étoit devenu si florissant aux dépens de celui de Venise, depuis que la maison d'Autriche avoit résolu d'étendre par ce port son commerce maritime.

Le résultat de toutes ces nouvelles est que l'armée française qui a traité avec à-peu-près tous les états d'Italie & qui leur a imposé des conditions de paix dont aucun n'est en mesure ni en pouvoir de l'affranchir, va diriger toutes ses opérations contre les états héréditaires de la maison d'Autriche, & qu'une route d'irruption va être ouverte par Buonaparte & dans l'Istrie & dans le Tyrol. Dans les troubles causés par la terreur générale, on ne fait rien de positif sur l'armée de Beaulieu : cependant le bruit court qu'elle est campée à Campora, où elle attend les renforts tardifs qui lui sont promis de Vienne.

Les lettres de cette capitale portent que l'impératrice de Russie vient de garantir à la maison d'Autriche la Galicie, & qu'aussi-tôt après il a été envoyé au général Harnoncourt, qui commande une armée dans ce royaume, de se mettre en marche avec elle pour joindre le plutôt possible celle du général Beaulieu.

Il paroît décidé que l'archiduc Charles doit suivre les plans du maréchal Clairfayt pour la campagne actuelle ; & on dit que les forces autrichiennes étant beaucoup plus considérables que l'année dernière, il doit en résulter de puissans avantages. Les bruits de paix se rallentissent beaucoup.

De Cologne, le 12 juin.

Nous recevons en ce moment une lettre de Francfort,

du 7 juin, arrivée par la voie de Cassel. « La consternation est à son comble dans cette ville. L'archiduc a détaché de son armée 19 bataillons & 4 escadrons, pour renforcer celle du prince de Wurtemberg. Il paroît que les deux armées impériales se retireront entièrement en deça du Rhin, pour y concentrer leurs forces & tenter le sort d'une bataille générale & décisive. Les couriers arrivent & partent sans relâche.

On annonce, comme une nouvelle certaine, que les Autrichiens se sont retirés dans leurs lignes devant Mayence, & ce qui paroît venir à l'appui de cette version, c'est qu'après que les divisions de Championnet & de Bernadotte ont eu passé le Rhin, plusieurs autres corps de troupes ont reçu l'ordre de suivre la même destination. Il en passe continuellement sur différens points. Les divisions Poncet & Marceau, qui seules tiennent en échec l'armée de l'archiduc Charles, joindront également le corps aux ordres du général Kléber, aussi-tôt que l'armée du Rhin & Moselle aura effectué le mouvement qu'elle vient de commencer.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 24 prairial.

La majeure partie de l'armée commandée par le général Jourdan défile en ce moment sur la rive droite du Rhin, où environ 70 mille combattans seront rassemblés dans peu, en y comprenant la division du général Kléber. Outre celles des généraux Championnet & Bernadotte, qui ont passé le Rhin, presque toute la cavalerie & les grenadiers en font de même sur plusieurs points; les seules divisions des généraux Marceau & Poncet tiennent en respect le reste de l'armée de l'archiduc Charles, dont il a été détaché près de 30 mille hommes pour aller se réunir à l'armée du prince de Wurtemberg, qui a pris une position pour couvrir Francfort. C'est ainsi que les généraux français sont parvenus, par des manœuvres habiles, à transporter le théâtre de la guerre sur la rive droite, tandis que l'ennemi vouloit le porter sur la rive gauche. Une bataille générale & très-certainement décisive paroît désormais inévitable; mais les chances de succès & de perte ne sont pas les mêmes pour les deux parties belligérentes; car en effet, si l'ennemi remportoit la victoire tout ce qu'il pourroit en résulter pour l'armée française seroit de se retirer dans ses lignes sur Dusseldoff; mais si au contraire les autrichiens sont battus comme tout le présage, alors l'intérieur de l'Allemagne demurerait ouvert au vainqueur, la populente ville de Francfort tomberoit entre les mains des armées républicaines, & les autrichiens seroient forcés d'abandonner avec précipitation toute la rive gauche du Rhin. Il paroît que le général Jourdan va prendre lui-même le commandement de l'armée de la rive droite. Des événemens importants ne peuvent manquer d'avoir lieu incessamment, à moins que des négociations, dont on parle toujours, ne mettent un terme aux terribles hostilités qui se préparent.

Voici un fait qui prouve combien les généraux français ont de respect pour les traités & pour les amis de la république. Le village de Bondorff, près de Neuwied, est du territoire prussien: lors de l'arrivée des Français, les Autrichiens vendoient un magasin qui leur appartenait: ces derniers fuirent, & les républicains apprenant qu'ils étoient en pays ami, se retirèrent aussi en hâte en laissant la garde du magasin à quelques paysans.

Les généraux Bonnard & Grenier sont devant la for-

teresse d'Erenbreitstein, dont le blocus est très-resserré. Environ 4 mille pionniers ont été commandés pour commencer les travaux du siège; des batteries formidables sont élevées sur la montagne Saint-Michel, près de Coblenz, & sont destinées à battre vivement ce rocher.

Des hôpitaux militaires sont établis à Aix-la-Chapelle, Duren, Limbourg, Hervé & d'autres villes où l'on ramène journellement les blessés qui sont transportables.

FRANCE.

ARMÉE DE SAMBRE ET MEUSE.

Extrait du bulletin de l'armée de Sambre et Meuse, du 11 prairial, an 4°.

Les grenadiers de la 92^e demi-brigade & une compagnie de fusiliers cantonnés à Nider-Diebach, ont enlevé à minuit un quart dans la nuit du 11 au 12, les postes autrichiens qui étoient en avant d'eux. Les autrichiens sont venus ensuite en force pour les enlever à leur tour. Trois fois ils se sont présentés, & trois fois ils ont été obligés de rentrer dans leurs retranchemens.

À la pointe du jour on a commencé à se tirer de part & d'autre. Les grenadiers s'étant un peu trop avancés, ont été repoussés par une force supérieure, qui s'empara du village de Nider-Diebach. Le capitaine ayant rallié ses grenadiers, a ordonné la charge, & le village a été repris à l'instant.

L'ennemi a évacué le village d'Oberdiebach, où il étoit établi des postes de grenadiers, de manière que nous occupons toute la gorge de Niderdiebach, Oberdiebach & Manzbach.

L'ennemi a dû faire une perte considérable. Il a fait passer, sur la rive droite du Rhin, huit à neuf barques remplies de blessés, non compris ceux restés sur le champ de bataille, & trois que nous avons faits prisonniers.

Toute la division a pris les armes, à dix heures du matin. L'otage autrichien ayant été reconduit à Nahr, le général Hardy a commencé son attaque depuis la tête des deux rivières de Nahr & Blise jusqu'au débouché de Baumhelder communique à la chaussée de Birkenfeld près du moulin de Brcken. Passant la Nahr, la tête de la Blise, il s'est porté vers le bois qui voit toute la plaine de Saint-Vendel, en a chassé l'ennemi, qui avoit à lui opposer deux pièces de canon & quelques polonois ou croates.

Le premier bataillon d'infanterie légère, soutenu de deux escadrons de hussards, a pris l'ennemi à revers sur les points de Blisen & Linden, dont il s'est emparé.

Le 13. Les généraux Kléber & Lefebvre ont chargé de force, avec leurs ordonnances & leurs officiers d'état-major, un escadron de Barco soutenu par tout le régiment de cavalerie, mais que l'on ne voyoit pas à cause des bleds. Le général d'Hautpoul est venu les arrêter à vingt-cinq pas de plus de l'ennemi, en leur faisant voir le régiment.

Le 16. Les troupes légères ont été, toute la journée, aux prises avec l'ennemi qui, en se retirant, a inondé la plaine de cavalerie. Le général Klein, en prenant l'ennemi autrichien sur son flanc, l'a beaucoup inquiété. Nous avons eu trois charges autant heureuses que bien soutenues par le 11^e régiment de chasseurs, qui a tué & blessé à l'ennemi plus de 60 hommes, & fait des prisonniers en hommes & en chevaux.

Le 17. L'ennemi a voulu surprendre nos avant-postes de Stromberg, vers une heure du matin; mais il a

vigoureusement repoussé par une compagnie de grenadiers de la 61^e demi-brigade.

Le 18. L'adjudant-général Ney mande au général Grenier, qu'il s'est emparé d'un magasin situé à Dirredorff, consistant en 600 sacs d'avoine, 10 mille bottes de foin & une assez grande quantité de farines; qu'il s'est également emparé des magasins de Bendorff, consistant en 1340 quintaux de farine, 400 sacs d'avoine & 2 mille bottes de foin.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Du Havre, le 26 prairial.

Nous avons appris hier, par les journaux anglais, que le congrès américain avoit adopté les loix nécessaires à l'exécution du traité de commerce entre la Grande-Bretagne & les Etats-Unis, à la majorité de trois voix; & que les Anglais s'étoient emparés de la colonie hollandaise de Demerary, sur l'invitation de ses habitans; avoient débarqué 5 mille hommes à Sainte-Lucie, bloquoient la Guadeloupe & se disposoient à l'attaquer avec des forces considérables.

De Paris, le 1^{er} messidor.

Vadier est arrivé ici avant hier, à cinq heures & demie du soir, & a été conduit à la chambre d'arrêt du bureau central.

Le gouvernement a fait défendre la représentation de la piece de *l'Intérieur des comités révolutionnaires*. On ajoute aussi qu'il a fait défendre de chanter ni exécuter sur aucun théâtre d'autres airs ou chansons qui appartiennent aux pieces annoncées sur l'affiche.

Un arrêté du bureau central de bienfaisance a enjoint aux comités des arrondissemens de Paris de supprimer, à compter du 1^{er} messidor, les cartes de pain aux marchands tenant boutique & aux citoyens aisés.

Les difficultés élevées entre la régence de Hambourg & la république française, sont absolument terminées, & l'embargo mis sur les navires Hambourgeois qui étoient dans nos ports est levé; mais il n'est pas encore décidé à quelle époque le citoyen Reinhart, notre ministre à Hambourg, déploiera solennellement & avec les formalités d'usage, son caractère d'envoyé de la république.

La ci-devant duchesse d'Orléans avoit été accusée, dans plusieurs journaux, d'avoir eu des conférences avec Félix Lepelletier; elle vient de le nier par une lettre rendue publique; & tel est l'avantage de la vertu, son désaveu suffit pour convaincre ceux mêmes qui l'avoient soupçonnée légèrement. Voici la dernière phrase de sa lettre:

« Comment le seul respect dû au malheur ne me préserve-t-il pas de voir ma solitude-troublée par des suppositions si peu conciliables avec mes principes? »

La cour de Suede, en accordant à son ambassadeur en France un congé pour aller passer quelque tems en Suisse, avoit nommé en même-tems M. de Rehausen pour rester chargé des affaires de cette cour. Ce suédois est depuis quelques mois à Paris, où il s'est arrêté en allant à Lisbonne, chargé, dit-on, d'une mission particulière. Le baron de Stael a fait part ces jours derniers, au directeur, de son congé & de la nomination du chargé d'affaires qui le remplace pendant son absence. Le directeur en répondant des choses obligantes pour la personne de

l'ambassadeur, lui marque que M. de Rehausen ne lui paroît pas propre à entretenir la bonne intelligence qui doit exister entre la république & la Suede. On sait que les suédois sont divisés en deux partis, dont l'un est fort attaché à l'alliance des français, & l'autre très-dévoué à la Russie. On prétend que M. de Rehausen est de ce dernier parti, & que sous ce rapport il est suspect à notre gouvernement. On ne sait pas si le baron de Stael fera usage de son congé, ou s'il attendra que sa cour ait nommé un autre chargé d'affaires.

On peut conjecturer, d'après les dernières nouvelles reçues des armées qui bordent le Rhin, que les bruits de négociations de paix, qu'on a annoncés dans divers papiers publics, sont au moins prématurés. Il est hors de doute que la maison d'Autriche & les puissances qui restent attachées à la coalition espèrent vivement après une pacification; mais il n'est pas également certain que les conditions auxquelles s'arrêtent les coalisés conviennent à la république; chaque événement de la campagne actuelle doit amener de la part de l'ennemi une nouvelle modération dans ses prétentions, & c'est peut-être une mauvaise politique de sa part que celle qui l'engage à différer l'époque d'une pacification dont le besoin devient chaque jour plus urgent pour lui.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LEBRUN.

Séance du 30 prairial.

Crefet, au nom d'une commission, fait un rapport sur la résolution relative à la contribution foncière de l'an 4. — La commission a trouvé que les dispositions de la résolution étoient justes & convenables aux intérêts des gouvernés & des gouvernans; elle propose en conséquence de l'approuver.

Cependant cette résolution lui a paru susceptible d'une objection importante. Jusqu'à présent les loix qui ont approuvé quelque changement dans le mode de perception des contributions, ont en même tems statué sur le paiement des fermages. Ce n'est que par la perception des fermages que les nombreux propriétaires, qui ne cultivent pas eux-mêmes, pourront acquitter leurs contributions foncières.

La résolution proposée dit bien que la contribution sera payée en mandats au prix du bled; mais elle ne détermine pas que les fermages seront acquittés de la même manière. Cependant ces deux dispositions sont indivisibles; la dernière devoit même précéder l'autre: car si le propriétaire ne reçoit point ses fermages en mandats au prix du bled, il lui sera impossible d'acquitter sa contribution en mandats au prix du bled.

La commission sait, ajoute le rapporteur, que le conseil des cinq cents s'occupe de la loi sur le paiement des fermages, & qu'elle n'a été retardée jusqu'à présent que par les travaux qu'il a fallu faire pour la rendre complète. Mais comme ce n'est que par cette loi que l'on pourra juger de la justice des rapports que l'on établira entre le paiement des fermages & celui des contributions, la commission propose au conseil d'ajourner à prononcer sur la résolution qui lui est soumise actuellement, jusqu'à ce que la seconde lui ait été présentée.

Le conseil ordonne l'impression du rapport & ajourne la discussion.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen PELET (de la Lozère).

Séance du 1^{er} messidor.

Le conseil a procédé aujourd'hui au scrutin pour l'élection d'un nouveau président & de quatre secrétaires. Pelet, de la Lozère, a réuni la majorité des suffrages pour la présidence.

Le quatre nouveaux secrétaires sont Dumolard, Sou-lignac, Philippes-Delleville & Leclerc.

Camus, au nom de la commission des dépenses, a présenté un projet de résolution qui a été adopté, & par lequel le conseil met une somme de 80 millions à la disposition du ministre de l'intérieur pour les dépenses de son département.

Le même rapporteur appelle l'attention du conseil sur les fonctionnaires publics & les employés de la république.

De nombreuses réclamations ont été adressées par eux sur l'insuffisance de leurs traitemens. Le rapporteur expose qu'en effet, ce traitement depuis long-tems est bien loin de pouvoir suffire, même à leurs besoins. Il n'y a que l'amour de la patrie & le plus généreux dévouement à la chose publique qui aient pu leur faire supporter les plus dures privations avec une patience vraiment admirable. Sans doute, cet état va cesser; l'équilibre ne tardera pas à se rétablir entre le prix des denrées & la valeur du signe: mais les besoins ne s'ajournent pas; on peut s'offrir d'autant moins long-tems, qu'il y a plus long-tems qu'on souffre; les sacrifices faits mettent dans l'impossibilité d'en faire de nouveaux.

Camus propose un projet de résolution portant,
1^o. Que les fonctionnaires publics & les employés de la république, recevront pour le mois de prairial une indemnité égale à leur traitement.

2^o. Que les fonctionnaires publics dont le traitement est fixé en nature par la constitution ou qui le reçoivent en rations & fourrages ne recevront pas cette indemnité.

Armand regarde ce projet de résolution comme insuffisant; loin que ce que vous accordez aux fonctionnaires publics puisse les empêcher de mourir, dit-il; ils n'auront pas même de quoi se faire enterrer.

L'opinant demande que les sols additionnels de contribution soient perçus en nature & servent au paiement des fonctionnaires publics.

Crassous ne se range pas de cet avis; mais il regarde aussi l'indemnité qu'on propose comme trop faible; il demande, en conséquence, qu'elle soit égale à deux fois le traitement fixe des fonctionnaires publics & des employés.

La proposition de Crassous est adoptée.

Baffoi invoque la justice du conseil en faveur d'une autre classe de citoyens non moins recommandables que les fonctionnaires publics, & qui souffrent autant & depuis aussi long-tems; ce sont les rentiers & les pensionnaires de l'état.

L'opinant demande & le conseil arrête que la commission des finances fera un rapport sur les moyens d'adoucir le sort des rentiers & des pensionnaires de l'état.

Bayeul obtient la parole pour une motion d'ordre; il expose que le mandat est discrédité par la malveillance d'une manière réellement alarmante; ce papier est nécessaire au salut de l'état; cependant le numéraire qui reparoît en concurrence & les calculs d'une avidité trompée, lui font perdre la confiance qu'il mérite; il seroit de l'intérêt des citoyens de le soutenir, & ce matin même, dans une rue de Paris, des marchands sont convenus entr'eux de ne pas le recevoir.

L'opinant pense donc qu'il seroit utile d'éclairer les citoyens par une proclamation de l'erreur & du danger où les jettent la malveillance & la cupidité.

Mais il faut rendre le mandat utile, & pour cela Bayeul propose que la commission présente un projet tendant à faire payer les contributions avec ce papier.

Un autre obstacle à son crédit, c'est qu'il n'y a pas de petites coupures; cela gêne les transactions & force à des calculs vraiment déplorables, & qui vont tous à donner la préférence au numéraire, ne fût-ce qu'à cause de la commodité.

L'opinant propose, en conséquence, qu'il soit fait un message au directoire, pour lui demander où en est la fabrication des mandats.

Bayeul se résume en proposant le renvoi de toutes ses propositions à la commission des finances. — Adopté.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen PORTALIS.

Séance du 1^{er} messidor.

La séance est consacrée au scrutin pour le renouvellement du bureau.

Portalis a été élu président.

Les secrétaires seront proclamés demain.

Lemerer, du conseil des cinq cents, au rédacteur des *Nouvelles Politiques*.

En rendant compte, citoyen, de l'opinion que j'ai prononcée le 30 prairial, sur le référé du tribunal de cassation, vous me faites dire que *la loi du 3 brumaire a été acceptée par le peuple*.

Plus votre journal est répandu & inspire de confiance, plus il m'importe de réclamer contre cette assertion; je vous invite à insérer ma lettre dans votre prochain numéro.

Salut fraternel.

R. G. LEMERER.

Nota. Nous nous faisons un devoir d'insérer la lettre du citoyen Lemerer; l'erreur, au reste, contre laquelle il réclame n'est qu'une faute typographique. Voici comment est la phrase dans le numéro d'hier, page 1084, 2^e colonne: *la loi du 3 brumaire, au contraire, est postérieure à la constitution et a été acceptée par le peuple.* Voici comment il faut la lire: *La loi du 3 brumaire, au contraire, est postérieure à la constitution qui a été acceptée par le peuple.*